



**Notes de la séance de la Commission d'établissement d'Isabelle-de-Montolieu**

**28 mars 2019 – 18h30**

**Salle de réunion no 111 bâtiment principal de l'établissement d'Isabelle-de-Montolieu**

**Parents :** Mme Carole **Barraud Vial** (secrétaire), M. Nicolas **Godinot** (président),  
M. Sandro **Patronaggio**

**Professionnels :** -

**Organisations :** -

**Autorités politiques :** M. Bertrand **Picard**

**Excusés/absents :** M. Jean-Daniel **Conus** (directeur), Mme Barbara **Dutruit**, M. Abdelbagi  
**Jibril**, M. Musa **Kamenica**, Mme Clémentine **Goy**, Mme Emirjeta **Tashi**,  
Mme Joëlle **Wagnières**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Accueil de M. Sandro Patronaggio, candidat pour le quart parents
3. Adoption du PV du 14 février 2019
4. Projets pour 2018-2019
5. Décisions, suites à donner
6. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction
7. Divers et propositions individuelles
8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)

N.B. : signature liste de présence

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**  
Ouverture de la séance à 18h35, l'ordre du jour est adopté.

- 2. Accueil de M. Sandro Patronaggio**

La CET présente des activités passées et usuelles telle la soirée pour les futurs élèves et parents à la fin des vacances scolaires.

M. Patronaggio a deux enfants scolarisés dans l'établissement, il travaille dans la communication et le marketing digital dans le cadre de son entreprise de publicité. Il est également candidat au Conseil National sur la liste Innovation.

Les membres se présentent à leur tour.

M. Patronaggio est coopté par les membres présents.

- 3. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 14 février 2019**  
Le PV est adopté sans modification.

N.B. : Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



#### 4. Projets pour 2018-2019

- A. La CET est à ce jour complétée pour le quart-parents. Il paraît cependant important de présenter la CET lors des manifestations dans le quartier pour gagner en popularité.
- B. L'exposition « littering » est réalisable.
- C. Le quart politique a interpellé les autorités quant à l'insonorisation de l'annexe.
- D. Projet « jardin participatif ».

#### 5. Décisions, suites à donner

- A. Mme Barraud Vial a contacté la CET à Coteau-Fleuri pour le flyer et nous attendons leur réponse.  
La CET demande à M. Jibril d'intercéder auprès de l'Escale Des Voisins pour que la Commission puisse se faire connaître lors de la présence de la Caravane interculturelle à la Sallaz début septembre.
- B. La Municipalité n'a pas d'objection à la tenue de cette exposition.  
La CET attend la décision de M. Conus et sa confirmation quant à la date. Il lui est demandé de transmettre sa décision dès que possible.  
Selon l'accord du concierge et des enseignants en éducation nutritionnelle à participer à cette exposition par l'ajout de containers spécifiques, nous les inviterons à la prochaine séance de la CET pour finaliser la réalisation du projet de l'exposition.  
Il est demandé au quart enseignants de solliciter ces professionnels de l'établissement quant à ce projet et de transmettre leurs réponses dès que possible.  
M. Picard relatera à la Municipalité une fois les réponses obtenues et contactera le service ad hoc pour le cheval de trait.
- C. Le plan de restructuration n'est pas encore validé par les instances ad hoc, l'établissement n'est pas prioritaire pour la transformation des annexes. En dépit du fait que la suppression des préfabriqués selon le postulat Eggenberger ne pourra être réalisée, il serait néanmoins souhaitable qu'un effort soit fait pour l'insonorisation des annexes qui met en difficulté la qualité de l'enseignement.  
La CET va ainsi relever les plaintes via un courrier. Elle demande au quart politique de la CET de relayer ce document à la Municipalité.
- D. Un encouragement à fleurir les quartiers fait partie du plan d'aménagement. Un budget peut y être alloué sur projet.  
La mise en œuvre du projet est prévue au retour de Mme Tashi en septembre 2019.  
L'implication des élèves est, du point de vue de la CET, indispensable pour la réussite du jardin et sa pérennité. La CET envisage la réalisation du jardin depuis le Centre de Loisirs afin de ne pas être lié à un ou plusieurs groupes classe.  
M. Godinot contacte Mme Wagnières avant la prochaine séance pour échanger à ce sujet.

#### 6. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction

La CET accueille un nouveau membre parents, M. Patronaggio et lui souhaite la bienvenue.

#### 7. Divers et propositions individuelles

M. Patronaggio soulève la question de l'accès aux terrains de foot en herbe qui n'est pas autorisé contrairement au terrain synthétique. Quelles en sont les raisons ?  
Le quart parents s'étonne que le ramassage des déchets fait par les élèves soit réalisé à mains nues. Ce point sera repris lors de la prochaine séance en présence de M. Conus.



Le quart parents s'interroge sur la question de l'hygiène relative à l'utilisation du « collier toilette ». Ce quart souhaiterait y réfléchir avec le quart enseignants lors de la prochaine séance.

Mme Barraud Vial questionne le peu de notoriété du programme de préventions « Fond d'écran ». Il s'agit de la prise en charge financière par la ville de Lausanne des cinq premières consultations pour les situations d'usages problématiques des écrans, ce programme de prévention est unique en Suisse. Comment cette information est-elle parvenue à l'établissement et est-elle relayée aux parents ? <https://www.24heures.ch/vaud-regions/Lausanne-offre-le-psy-aux-ados-accros-aux-ecrans/story/27304736>

Le quart parents relaye la possibilité de pouvoir utiliser la dernière campagne d'Action Innocence « histoires gravées » sur le harcèlement qui est téléchargeable et utilise la réalité augmentée. <https://www.actioninnocence.org/histoires-gravees/>.

**8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)**

Le mercredi 22 mai 2019, à 18h30, salle 111 du bâtiment principal.  
La séance est levée à 20h08.

Carole Barraud Vial  
Secrétaire

Lausanne, le 28 mars 2019

Lausanne, novembre 2019/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 cet@lausanne.ch
--